

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GUILLAUME**

**SÉANCE ORDINAIRE DU 5 NOVEMBRE 2018**

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume tenue conformément aux dispositions du Code municipal de cette province et à ses amendements. Séance tenue le **lundi 5 novembre 2018 à 19 h 30**.

Le maire, M. Robert Julien, préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège no 1 : Mme Francine Julien	Siège 4: M. Claude Lapolice
Siège no 2 : M. Christian Lemay	Siège no 5 : M. Jocelyn Chamberland
Siège no 3 : Mme Dominique Laforce	Siège no 6 : M. Luc Chapdelaine

Absence :

Est également présente :

Mme Diane Martineau, Directrice générale/Secrétaire-trésorière par intérim et 3 citoyens

**OUVERTURE DE LA SEANCE**

Le maire, M. Robert Julien, constate le quorum à 19 h 30 et déclare la séance ouverte.

**235-11-2018**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant un point dans les varia : Avis de motion, règlement sur le débranchement des gouttières.

Les varia demeurent ouverts.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 5 novembre 2018**

Ouverture de la séance  
Adoption de l'ordre du jour

**1. ADMINISTRATION**

- 1.1 Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018
- 1.2 Adoption – liste des comptes payés en octobre et à payer en novembre 2018
- 1.3 Dépôt état comparatif
- 1.4 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires
- 1.5 Conseiller juridique 2019
- 1.6 Gestionnaire dossier carte Visa
- 1.7 Feuillet paroissial 2019
- 1.8 Adoption calendrier 2019

**2. SÉCURITÉ INCENDIE**

- 2.1 Assurance-vie pompiers et premiers répondants – renouvellement

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume

- 2.2 Bris sans incendie
- 2.3 Résolution – Subvention pompier MRC Drummond
- 2.4 Résolution – Achat d'habits de combat
- 2.5 Résolution –SIUCQ – Adhésion 2019

### **3. PREMIERS RÉPONDANTS**

- 3.1 Résolution – Remboursement frais de cellulaire aux PR

### **4. VOIRIE**

- 4.1 Demande de citoyen : M. Daniel Pétrin demande l'autorisation de planter des arbres
- 4.2 ~~Travaux stadiaume – réserve financière~~
- 4.3 Résolution – Contrat déneigement

### **5. HYGIÈNE DU MILIEU**

- 5.1 Résolution – Formation mise à niveau réglementation eau potable
- 5.2 Résolution – Remplacement pompe doseuse défectueuse
- 5.3 Résolution – Demande d'aide financière au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
- 5.4 Résolution – Installation variateur à aqueduc
- 5.5 Résolution – Achat d'une sonde de remplacement
- 5.6 Résolution – Recalcul du log 4
- 5.7 Signature de l'entente avec Agrilait – Approvisionnement en eau potable
- 5.8 Résolution – Remboursement frais de déplacement Martin Milette

### **6. URBANISME ET ZONAGE ET DÉVELOPPEMENT**

### **7. LOISIRS ET CULTURE**

- 7.1 Résolution – Stationnement incitatif demande au ministère des Transports
- 7.2 Résolution – Réservation de la salle 1<sup>er</sup> décembre 2018
- 7.3 Résolution – Demande de permis d'alcool
- 7.4 Course du P'tit frais 2019
- 7.5 Party bénévoles 2018

### **PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

### **8. VARIA**

- 8.1 Avis de motion : Règlement débranchement des gouttières

### **9. CORRESPONDANCE**

### **10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**ADOPTÉE**

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**236-11-2018 1.1 ADOPTION DU PROCES-VERBAL – SEANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2018 AINSI QUE DES SES AJOURNEMENTS DU 9, 15 ET 30 OCTOBRE**

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce appuyée par M. Jocelyn Chamberland il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2018 et de ses ajournements du 9, 15 et 30 octobre tel que présenté et rédigé.

**ADOPTÉE**

**237-11-2018 1.2 ADOPTION DES COMPTES PAYES (OCTOBRE) ET A PAYER (NOVEMBRE) 2018**

Total des salaires :.....	20 110,01 \$
Total capital et intérêts : .....	0,00 \$
Total incompressible :.....	76 433,09 \$
Total à payer :.....	<u>157 578,55 \$</u>
Grand total des déboursés :.....	254 121,65 \$

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'approuver le paiement des comptes tels que présentés.

**ADOPTÉE**

**1.3 DEPOT ETAT COMPARATIF**

Le maire, M. Robert Julien, dépose au présent conseil les états comparatifs au 30 septembre 2018 tel que requis par la loi, chaque membre du conseil en ayant reçu copie.

**1.4 DEPOT DES DECLARATIONS D'INTERETS PECUNIAIRES**

Sont déposées à la présente séance du conseil les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil tel que prescrit par l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

(E-2.2 a 358) :

M. Robert Julien, maire

Siège n° 1 : Mme Francine Julien

Siège n° 2 : M. Christian Lemay

Siège n° 3 : Mme Dominique Laforce

Siège n° 4 : M. Claude Lapolice

Siège n° 5 : M. Jocelyn Chamberland

Siège n° 6 : M. Luc Chapdelaine

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**238-11-2018 1.5 CONSEILLER JURIDIQUE 2019**

**CONSIDERANT** l'offre de services reçue concernant les services de consultation générale en droit municipal, pour l'année 2019 ;

**CONSIDERANT QUE** les membres du conseil sont satisfaits du travail fait par Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L. ;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine appuyée par Francine Julien, il est unanimement résolu de retenir l'offre de services du cabinet Lavery Avocats, au montant forfaitaire de 1 200,00 \$, tel que soumis dans leur offre de services juridiques, datée du 5 novembre 2018. Il est aussi résolu d'autoriser M. Robert Julien, maire, ainsi que Mme Diane Martineau, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité la convention de service avec Lavery, De Billy, S.E.N.C.R.L.

**ADOPTÉE**

**239-11-2018 1.6 GESTIONNAIRE CARTE VISA (SONIC) ET CARTE VISA AFFAIRES**

**SUR PROPOSITION** de Mme Dominique Laforce, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser ce qui suit pour les deux (2) cartes de crédit Visa :

# Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume



## RÉSOLUTION Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

Personne morale (nom légal complet de l'entreprise) : \_\_\_\_\_  
Nom de la personne morale (ci-après appelée « la personne morale »)

### Texte ou extrait de la résolution

Il est résolu :

1. que la personne morale délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. que la personne morale soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;
3. que la personne morale s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;
4. que les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs liés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;
5. que les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des délégués (personnes autorisées à gérer le compte) :

Titre ou poste	Nom	Date de naissance
_____	_____	_____
_____	_____	_____
_____	_____	_____

6. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

### Certificat du président ou du secrétaire

Je soussigné ou soussignée certifie que la résolution de délégation qui précède a été adoptée le \_\_\_\_\_ par le conseil d'administration ou l'administrateur unique de la personne morale, que cette résolution ne contrevient aucunement aux statuts, aux règlements, à toute convention unanime des actionnaires ou à tout autre document régissant la personne morale, que celui ou ceux qui l'ont adoptée avaient le pouvoir de le faire et qu'elle est toujours en vigueur. De plus, j'atteste que le ou les postes dont le ou les titres sont mentionnés ci-dessus, le cas échéant, sont actuellement détenus par la ou les personnes dont le ou les noms y sont indiqués.

Signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
Nom et fonction (président ou secrétaire qui certifie  
l'adoption de cette résolution)

\_\_\_\_\_  
Signature

### OU

### Signature de tous les administrateurs ou actionnaires autorisés à voter sur la résolution

Nous soussignés ou soussignées sommes le ou les administrateurs ou actionnaires habiles à voter sur la résolution qui précède. Nous adoptons cette résolution et certifions qu'elle est conforme aux statuts, aux règlements et à tout autre document régissant la personne morale et que nous avons le pouvoir de l'adopter.

Signé à \_\_\_\_\_ ce \_\_\_\_\_

_____ Nom, titre (administrateur ou actionnaire)	_____ Signature
_____ Nom, titre (administrateur ou actionnaire)	_____ Signature
_____ Nom, titre (administrateur ou actionnaire)	_____ Signature
_____ Nom, titre (administrateur ou actionnaire)	_____ Signature

**ADOPTÉE**

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**240-11-2018 1.7 FEUILLET PAROISSIAL 2019**

**SUR PROPOSITION** de M. Christian Lemay appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu d'autoriser la dépense et le versement de la somme de 150 \$ au Comité B.G.P. pour un espace publicitaire sur le feuillet paroissial de Saint-Bonaventure / Saint-Guillaume / Saint-Pie-de-Guire, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

**241-11-2018 1.8 CALENDRIER DES SEANCES DU CONSEIL 2019**

**CONSIDERANT QUE** le conseil municipal se réfère au règlement numéro 135-2008 pour dresser le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2019 ;

**CONSIDERANT QUE** le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure de chacun, art. 148 C.M. ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'adopter le calendrier des séances ordinaires 2019 du conseil comme suit :

<b>Séances ordinaires du conseil municipal de Saint-Guillaume</b>				
<b>Année 2019</b>				
Janvier	Lundi	14	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Février	Lundi	4	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Mars	Lundi	4	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Avril	Lundi	1	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Mai	Lundi	6	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Juin	Lundi	3	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Juillet	Lundi	8	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Août	Lundi	5	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Septembre	Mardi	9	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Octobre	Lundi	7	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Novembre	Lundi	4	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste
Décembre	Lundi	2	19 h 30	106, rue Saint-Jean-Baptiste

**ADOPTÉE**

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**SECURITE INCENDIE**

**242-11-2018 2.1 ASSURANCE-VIE POMPIERS ET PREMIERS REpondANTS – REnouvellement**

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser le renouvellement de la protection assurance-vie pour les pompiers et premiers répondants avec SSQ Assurance, police n° 1F790, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, au coût 750 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**243-11-2018 2.2 FACTURATION AU SERVICE INCENDIE POUR UN BRIS SANS INCENDIE**

**CONSIDERANT** l'appel de la CAUCA du 19 octobre dernier ;

**CONSIDERANT QUE** l'appel n'était pas en lien avec un incendie ou une situation d'urgence ;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de facturer les frais du service incendie pour le 160, rang St-Prime, pour l'intervention du 19 octobre 2018, au montant de 657,59 \$.

**ADOPTÉE**

**244-11-2018 2.3 SUBVENTION FORMATION POMPIER – MRC DRUMMOND**

**CONSIDERANT QUE** le ministère de la Sécurité publique remet des subventions pour la formation des pompiers aux MRC ;

**CONSIDERANT QUE** le Service des incendies de la municipalité de Saint-Guillaume souhaite recevoir cette subvention pour la formation Pompier-1 des pompiers ;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de demander toute subvention disponible par l'entremise de la MRC Drummond pour la formation Pompier-1.

**ADOPTÉE**

**245-11-2018 2.4 AUTORISATION D'ACHAT – HABITS DE COMBAT**

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat de deux (2) habits de combat lettrés SG, comme indiqué à l'offre de service d'Aréo-Feu n° S-00003958, au coût total de 2 091 \$ plus les taxes applicables pour chacun.

**ADOPTÉE**

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**246-11-2018 2.5 SIUCQ – ADHESION 2019**

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de renouveler l'adhésion au SIUCQ (*Service d'Intervention d'Urgence du Centre-du-Québec*) pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019, au coût de 1 702,80 \$, soit 1,10 \$ par habitant, pour une population de 1 548 personnes (aucune augmentation).

**ADOPTÉE**

**PREMIER REpondant**

**247-11-2018 3.1 REMBOURSEMENT FRAIS DE CELLULAIRE – PR**

**CONSIDERANT** la demande faite par les premiers répondants de ne plus utiliser les appareils de communication loués chez groupe CLR ;

**CONSIDERANT QUE** les PR ont un nouveau moyen de communication plus efficace ;

**CONSIDERANT QU'ILS** ont maintenant besoin d'utiliser le 3G de leur cellulaire ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien appuyée par Mme Dominique Laforce, il est unanimement résolu de rembourser les frais de 3G aux PR à partir de janvier 2019 à raison de 180 \$ par année, par PR, en 2 versements par année.

**ADOPTÉE**

**VOIRIE**

**248-11-2018 4.1 DEMANDE DE PLANTATION D'ARBRES LE LONG DU RANG ST-PRIME**

**CONSIDERANT QU'UNE** demande pour planter des arbres le long du rang Saint-Prime a été faite ;

**CONSIDERANT QUE** la plantation près d'une route et d'un cours d'eau peut occasionner des problèmes importants ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu de ne pas autoriser la plantation d'arbres demandée par M. Daniel Pétrin le long du rang St-Prime.

**ADOPTÉE**

**249-11-2018 4.3 ADJUDICATION CONTRAT DENEIGEMENT 2018-2019-2020-2021**

**CONSIDERANT** la résolution numéro 233-10-2018 ;

**CONSIDERANT QU'Excavation Daniel Plamondon** a fourni les spécifications demandées dans le délai prévu ;

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu de retenir l'offre pour le déneigement 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, pour trois (3) ans, de l'entreprise Excavation Daniel Plamondon, selon les termes et conditions indiqués à l'appel d'offres « Déneigement 2018-2019 et 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021 », au montant de 312 295,50 \$ plus les taxes applicables.

**ADOPTÉE**

**HYGIENE DU MILIEU**

**250-11-2018 5.1 FORMATION MISE A NIVEAU REGLEMENTATION EAU POTABLE**

**CONSIDERANT** l'offre reçue du Service aux entreprises de la Commission scolaire des Trois-Lacs pour la mise à niveau sur la réglementation en traitement de l'eau potable pour les opérateurs ;

**CONSIDERANT QUE** Yannick Roy, l'opérateur de l'usine d'eau potable, a de l'intérêt à suivre cette formation ;

**CONSIDERANT QU'UN** budget annuel est prévu pour la formation ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'autoriser M. Yannick Roy à suivre la formation mise à niveau sur la réglementation en traitement de l'eau potable au coût de 175 \$ plus les frais de déplacement du formateur, plus les taxes applicables et les frais de déplacement et repas pour M. Roy le 4 décembre 2018.

**ADOPTÉE**

*Suivi : Résolution annulée, M. Roy est en arrêt maladie.*

**251-11-2018 5.2 REPLACEMENT POMPE DOSEUSE DEFECTUEUSE A L'AQUEDUC**

**CONSIDERANT QUE** la pompe doseuse de l'aqueduc est défectueuse ;

**CONSIDERANT QUE**, pour conserver un niveau d'eau potable répondant aux normes en vigueur, il faut que l'équipement soit en bon état de marche ;

**CONSIDERANT QUE** la pompe doseuse est nécessaire pour le bon fonctionnement de l'usine ;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser le remplacement de la pompe doseuse à l'aqueduc par F. Dugas électrique au coût de 1 933,80 \$ plus taxes et que, pour des raisons budgétaires, les travaux soient faits d'ici le 30 novembre 2018.

**ADOPTÉE**

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**252-11-2018** **5.3 DEMANDE DE SUBVENTION VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

**CONSIDERANT QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP ;

**CONSIDERANT QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité ;

**SUR PROPOSITION de** M. Christian Lemay, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Guillaume autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP ;

QUE madame Diane Martineau, directrice générale/secrétaire-trésorière par intérim, soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

**ADOPTÉE**

**5.4 INSTALLATION D'UN VARIATEUR A L'AQUEDUC**

Point remis en 2019.

**253-11-2018** **5.5 ACHAT D'UNE SONDE DE REMPLACEMENT POUR L'AQUEDUC**

**CONSIDERANT QUE** la sonde de chlore de l'aqueduc doit être remplacée rapidement lors d'un bris ;

**CONSIDERANT QUE** le délai de livraison pour cette sonde est de 2 à 4 semaines ;

**CONSIDERANT QUE** le remplacement de cette sonde est à prévoir ;

**SUR PROPOSITION de** M. Jocelyn Chamberland, appuyée par M. Claude Lapolice, il est unanimement résolu d'autoriser l'achat d'une sonde de remplacement pour l'aqueduc au coût de 1 437,75 \$ plus taxes chez F. Dugas et que, pour des raisons budgétaires, l'achat soit fait avant le 30 novembre 2018.

**ADOPTÉE**

**254-11-2018** **5.6 RECALCUL DE L'ENREGISTREUR DE L'AQUEDUC (LOG 4)**

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**CONSIDERANT QUE** des modifications de paramètres d'entrée d'eau à l'aqueduc ont été faites ;

**CONSIDERANT QUE**, suite à ces modifications, une vérification du taux d'élimination des virus du système de désinfection doit être faite ;

**CONSIDERANT QUE** les paramètres du taux d'élimination sont établis par le Règlement sur la qualité de l'eau potable (RQEP) ;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu d'accepter l'offre de service de Nordikeau inc. pour le recalcul des paramètres relatifs au respect de l'article 6 du RQEP qui dit que : le taux éprouvé d'efficacité d'élimination doit être d'au moins 99,9 % des virus, au coût de 1 450\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

**255-11-2018 5.7 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC AGRILAIT**

**CONSIDERANT QUE** la Coop Agrilait a demandé à recevoir une plus grande quantité d'eau par jour ;

**CONSIDERANT QUE** des rencontres entre la Coop Agrilait et la Municipalité ont eu lieu à ce sujet ;

**CONSIDERANT QUE** les points de cette entente furent discutés et approuvés en rencontre ;

**SUR PROPOSITION** de Mme Francine Julien, appuyée par M. Christian Lemay, il est unanimement résolu de procéder à la signature de l'entente avec la Coop Agrilait pour l'approvisionnement en eau potable demandé.

**ADOPTÉE**

**256-11-2018 5.8 REMBOURSEMENT DE FRAIS – M. MARTIN MILETTE**

**CONSIDERANT** la résolution 113-04-2016, stipulant que M. Milette est nommé remplaçant de M. Roy en cas d'absence ;

**CONSIDERANT QUE** M. Martin Milette a remplacé M. Yannick Roy pendant les vacances du 22 juin au 16 juillet 2018 ;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu de rembourser à M. Milette les frais encourus de 492,42 \$ lors du remplacement de M. Roy, selon les modalités stipulées dans la résolution 113-04-2016.

**URBANISME ET ZONAGE ET DEVELOPPEMENT**

Aucun point

**LOISIRS ET CULTURE**

**257-11-2018 7.1 STATIONNEMENTS INCITATIFS SITUÉS SUR TERRAINS MUNICIPAUX**

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) et la MRC de Drummond collaborent actuellement pour la mise en place d'un réseau de stationnements incitatifs favorisant le covoiturage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Drummond, via le Fonds de la ruralité, contribue à ce projet pour un montant de 12 000 \$ et que le Comité du transport collectif de la MRC verse une somme de 5 000 \$ via les surplus du budget au transport collectif ;

**CONSIDÉRANT QUE** le CRECQ s'est engagé à coordonner le projet d'implantation de stationnements incitatifs et accompagner à cette fin les municipalités et autres organisations concernées dans le cadre de la démarche « Par notre propre énergie » ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume désire élargir l'offre en transport sur son territoire en facilitant la pratique du covoiturage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume désire collaborer avec la MRC de Drummond et le CRECQ pour la mise en place d'un réseau de stationnements incitatifs favorisant le covoiturage ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite que des panneaux d'acheminement vers le stationnement incitatif soient installés et que l'installation de tels panneaux est sous la responsabilité du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) sur les routes de juridiction provinciale ;

*Il est proposé par Mme Dominique Laforce  
Appuyée par Mme Francine Julien*

**ET RÉSOLU**

**Que** la Municipalité de Saint-Guillaume rende disponible et identifie à l'image du réseau un espace de deux (2) cases de stationnement incitatif pour le covoiturage sur la rue St-Pierre en face du 3, rue St-Pierre ;

**Que** la Municipalité de Saint-Guillaume entretienne et déneige cet espace ;

**Que** la Municipalité de Saint-Guillaume sollicite la contribution du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) pour l'installation d'une signalisation d'acheminement vers le stationnement incitatif sur les voies d'accès sous la responsabilité du MTMDET.

**ADOPTÉE**

**258-11-2018 7.2 DEMANDE DE RESERVATION DE LA SALLE POUR LE GALA DE LUTTE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2018**

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre récréatif de Saint-Guillaume organise un gala de lutte le 1<sup>er</sup> décembre 2018 ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Centre récréatif de Saint-Guillaume souhaite réserver la salle municipale ;

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine, appuyée par Mme Dominique Laforce, il est résolu d'autoriser la réservation de la salle municipale pour le Centre Récréatif de St-Guillaume le 1<sup>er</sup> décembre 2018 aux conditions énoncées dans le règlement 58-2001, plus précisément aux articles 3 et 5, soit un tarif gratuit pour un OBNL et un montant de 50 \$ pour consommation de repas / breuvage et pour l'entretien des lieux.

**ADOPTÉE**

**259-11-2018 7.3 CRSG GALA DE LUTTE DU 1<sup>ER</sup> DECEMBRE 2018 – DEMANDE DE PERMIS D'ALCOOL**

**CONSIDERANT QUE** le Centre récréatif de Saint-Guillaume (CRSG) organise un gala de lutte le 1<sup>er</sup> décembre 2018 ;

**CONSIDERANT QUE** des boissons alcoolisées seront servies sur place ;

**CONSIDERANT QUE** la Régie des alcools, des courses et des jeux demande à l'utilisateur d'un lieu municipal où il y aura une vente de boissons alcoolisées d'avoir l'autorisation de la Municipalité d'utiliser les lieux où se tient l'événement ;

**SUR PROPOSITION** de M. Luc Chapdelaine appuyée par Mme Dominique Laforce, il est résolu d'autoriser le CRSG à utiliser la salle municipale et à y vendre des boissons alcoolisées.

**ADOPTÉE**

**260-11-2018 7.4. COURSE DU P'TIT FRAIS 2019**

**CONSIDERANT** une demande de M. Hugo Tremblay, organisateur de La Course du P'tit frais, pour la tenue d'une course à pied devant se dérouler le 28 septembre 2019 ;

**CONSIDERANT QUE** le parcours de la course est établi sur des rues de juridiction municipale ;

**CONSIDERANT QUE** La Course du P'tit frais demande à la Municipalité ;

- de fermer certaines rues et la piste cyclable pour la durée de la course ;
- d'aviser les citoyens des rues concernées par les fermetures de rues dues à la course, et ce, dans la plage horaire proposée ;
- de prêter des barrières routières ainsi que des panneaux de détour et des cônes orange ;
- de fournir la toilette sèche qui est installée tout l'été à l'église, et ce, gratuitement pour la date de l'événement, soit le 28 septembre 2019 ;
- de faire la demande au SIUCQ pour leur présence lors de l'événement ;

**SUR PROPOSITION** de M. Claude Lapolice, appuyée par M. Jocelyn Chamberland, il est unanimement résolu d'autoriser La Course du P'tit Frais, édition 2019, comme présentée par M. Hugo Tremblay, organisateur de La Course du P'tit frais et dont le parcours est établi sur les rues de juridiction municipale et d'autoriser les demandes ci-haut mentionnées.

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

**ADOPTÉE**

**261-11-2018 7.5. SOIREE RECONNAISSANCE DES BENEVOLES 2018**

**CONSIDERANT QUE** la Municipalité de Saint-Guillaume souhaite souligner la contribution des bénévoles dans la municipalité ;

**CONSIDERANT QUE** le travail des bénévoles est très important ;

**CONSIDERANT** le budget prévisionnel préparé par M. Luc Chapdelaine indiquant une somme approximative de 2 500 \$ à être défrayée par la Municipalité ;

**CONSIDERANT QUE** la date du 7 décembre 2018 a été retenue ;

**SUR PROPOSITION** de M. Jocelyn Chamberland, appuyée par Mme Francine Julien, il est unanimement résolu d'autoriser une dépense maximale de 2 500 \$ pour préparer un party des bénévoles pour le 7 décembre 2018.

**ADOPTÉE**

**PERIODE A L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

**VARIA**

**8.1 AVIS DE MOTION SUR LE PROJET DE REGLEMENT SUR LE  
DEBRANCHEMENT DES GOUTTIERES**

Présentation d'un avis de motion par monsieur le conseiller, Jocelyn Chamberland, qu'à une séance subséquente, un règlement sera adopté par le conseil pour le débranchement des gouttières du réseau pluvial et des égouts.

**CORRESPONDANCE**

**262-11-2018 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par Mme Francine Julien de lever la séance à 21 heures, 00 minute.

---

M. Robert Julien  
Maire

---

Diane Martineau, DMA  
Directrice générale/  
Secrétaire-trésorière

Procès-verbal du conseil de la  
Municipalité de Saint-Guillaume

Je, Robert Julien, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Signé le \_\_\_\_\_

